

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 563 /T.P.

Astrida, le 13 mars 1951.-

Objet:
Commission de logement
Astrida.-



Monsieur l'Agent Sanitaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
qu'en ce qui vous concerne, la Commission de logement réunie
le jeudi 1 mars 1951 a pris la décision suivante:

" 1°- L'ex-maison de Monsieur de Spirlet est attribuée provi-
" soirement à Monsieur De Tiege agent sanitaire marié, un
" enfant.

" 2°- La maison du docteur Rubinstein sera attribuée à
" Monsieur De Tiege au départ de son occupant. Cette maison
" convenant mieux à la situation familiale de l'intéressé
" que la maison provisoire".

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J.KIRSCH,

Monsieur l'Agent Sanitaire DE TIEGE

à

A S T R I D A .-